



ABFSchweiz

Aktionsbündnis freie Schweiz

Communiqué de presse de ABF Suisse, 29 mai 2025

Accords de l'OMS : une dénonciation déposée en raison d'un risque de non-respect de la volonté du Parlement

Baar – Le Bureau du Conseil national et du Conseil des États a reçu une dénonciation au contenu explosif : la volonté du Parlement risquerait d'être ignorée – et cela sur des questions déterminantes pour la souveraineté de la Suisse. Les deux chambres parlementaires ont décidé qu'il ne devait y avoir « aucun accord avec l'OMS sans approbation parlementaire ». Or, les bureaux des Chambres et le Conseil fédéral ne semblent guère enclins à respecter ce mandat émanant du pouvoir législatif. L'affaire doit maintenant être inscrite à l'ordre du jour d'urgence, en raison de l'échéance imminente pour un retrait (opting-out) du Règlement sanitaire international.

La dénonciation a été déposée par le conseiller national Rémy Wyssmann (UDC), en collaboration avec l'Alliance pour une Suisse libre (ABF Suisse). Datée du 21 mai 2025, elle dénonce un « déficit de mise en œuvre » de la motion Glarner 22.3546 (« Pas d'accord de l'OMS sans approbation du Parlement »). Les portails en ligne de Tamedia en parlent aujourd'hui (d'abord le site du Tages-Anzeiger, entre autres, et vraisemblablement les éditions imprimées demain). Il existerait des indices selon lesquels la motion du 7 juin 2022 « ne serait pas mise en œuvre conformément à son contenu et objectif explicites, ni selon les résultats de vote clairs du Conseil national et du Conseil des États », peut-on lire dans la dénonciation. La motion exige que non seulement l'Accord sur les pandémies de l'OMS, mais aussi les modifications du Règlement sanitaire international (RSI), soient soumis à l'examen du Parlement. Or, dans la planification de séances des commissions

compétentes, disponible publiquement, cette affaire ne figure pas à l'ordre du jour. Elle est pourtant particulièrement urgente, car le Conseil fédéral n'a que jusqu'au 19 juillet 2025 pour transmettre une déclaration formelle de retrait (dit opting-out) au Secrétariat général de l'OMS. S'il ne le fait pas, les modifications entreront automatiquement en vigueur pour la Suisse. C'est pourquoi la dénonciation demande : « Afin que le Parlement puisse émettre d'éventuelles instructions au Conseil fédéral avant le 19 juillet 2025, cette affaire doit être immédiatement inscrite à l'ordre du jour des commissions préparatoires compétentes ainsi qu'à celui de la session d'été 2025. »

Le Parlement doit « impérativement » avoir son mot à dire

La motion, clairement acceptée par les deux chambres, stipule sans ambiguïté : « Le Conseil fédéral est chargé de soumettre impérativement au Parlement tout accord éventuel avec l'OMS ou tout instrument élaboré par l'OMS qui pourrait ultérieurement devenir contraignant pour la Suisse en vertu du soft law. » Cela inclut également le RSI révisé – une interprétation qui a été confirmée lors des débats tant au Conseil national qu'au Conseil des États.

Ce sont donc formellement les instances responsables au sein du Parlement qui sont en retard dans la mise en œuvre de la motion Glarner. La dénonciation exige que cela soit immédiatement corrigé et que la volonté du Parlement soit respectée. Ce n'est qu'à cette condition que le Conseil fédéral pourra



ABFSchweiz

Aktionsbündnis freie Schweiz

remplir à temps le mandat du législatif, notamment en soumettant les modifications des RSI au Conseil national et au Conseil des États. Ces nouveautés sont d'une grande portée, comme l'ont montré les débats sur la motion Glarner. Il y a notamment été souligné que le directeur général de l'OMS pourrait désormais déclarer plus facilement des urgences sanitaires mondiales et ordonner des mesures étendues. Le pouvoir centralisé de l'OMS serait ainsi renforcé – sans contrôle démocratique. En outre, l'OMS, avec son dogme de souveraineté sur l'information, menacerait la liberté d'expression et la liberté scientifique. (La dénonciation, le rapport

et un résumé explicatif sont disponibles ici : <https://abfschweiz.ch/news/>)

L'Alliance pour une Suisse libre (ABF Schweiz) poursuit son engagement en faveur du respect de la séparation des pouvoirs et des processus démocratiques. Des engagements internationaux aussi lourds de conséquences que l'Accord sur les pandémies de l'OMS ou que le Règlement sanitaire international requièrent la plus grande légitimité démocratique. Nous soutenons donc les efforts du Parlement visant à faire respecter la volonté clairement exprimée du législatif.

Dr. Philipp Gut, ABF Schweiz